

ARRETE n° 18-213

Portant délégation de signature du Directeur
de l'Université de Technologie de Troyes

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L 715-3, L712-2, R 719-51 à R719-112
Vu le décret n° 94-800 du 14 septembre 1994 portant création de l'UTT,
Vu les statuts de l'établissement,
Vu l'arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 12
mai 2014 portant nomination de Monsieur Pierre KOCH en qualité de directeur de l'UTT.
Vu l'arrêté n°14-154 portant création du service facturier et du service pilotage et affaires financières.

ARRETE

Article 1er : Délégation est donnée à Madame Audrey LACOUR, responsable du service pilotage et affaires financières, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'UTT, Pierre KOCH, les certifications de service fait des dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'unité budgétaire UTT.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Audrey LACOUR, délégation est donnée à Madame Ingrid RAPPART, chargée des achats et des marchés publics, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'UTT, Pierre Koch, les documents cités à l'article 1.

Article 3 : Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa transmission au Recteur, Chancelier des universités et son affichage sur le site internet de l'université.

Article 4 : La présente délégation n'a ni pour objet ni pour effet de remettre en cause les délégations accordées à ce jour par le directeur de l'université de technologie de Troyes.

Article 5 : Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 6 : La présente délégation prend fin, au plus tard, à la fin du mandat du délégant et automatiquement en cas de cessation d'activité du délégataire.

Article 7 : La présent arrêté abroge l'arrêté n°14-298 du 1^{er} septembre 2014.

Article 8 : Le directeur général des services et l'agent comptable de l'Université de Technologie de Troyes sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Troyes, le 8 juin 2018



Le délégant,
Pierre KOCH



Original	- Service des affaires juridiques	
Copies	- Intéressées	- Agence Comptable
Diffusion	- Générale : site web	